

Communiqué du Secrétariat général du Gouvernement

Dans le cadre de la préparation du cinquantenaire de l'Indépendance de la Côte d'Ivoire, le Président de la République a signé récemment deux décrets (décrets n° 2009-223 et n° 2009-224 du 24 juillet 2009):

- le premier décret porte attributions, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale Préparatoire du Cinquantenaire de l'Indépendance de la Côte d'Ivoire, créée par décret n° 2009-132 du 23 avril 2009 ;
- le second décret pris en application de l'alinéa 2 de l'article 6 du premier décret, porte nomination des membres de cette Commission.

Ainsi sont nommées sur proposition du Président de ladite Commission, les personnalités ci-après:

- 1er Vice-Président, Porte-Parole de la Commission:
Monsieur Djidji Kadjo Adolphe, Premier Avocat Général près la Cour Suprême;
- 2ème Vice-Président:
Maître Kouassi Angèle Annonciat, Notaire;
- Secrétaire général:
Monsieur Doukouré Yaya, Administrateur civil, Conseiller Technique à la Présidence de la République;
- Trésorier général:
Monsieur Kipré Jean-Pierre, Administrateur de société;
- Commissaires:
 - Monsieur Aké N'gbo Gilbert, Professeur titulaire d'Economie;
 - Colonel Gohourou Babri Hilaire, Sous-Chef d'état-major;
 - Monsieur Benson Taï Georges, réalisateur de télévision, Chargé de Mission à la Présidence de la République;
 - Monsieur Yao-N'Dré Paul, Professeur titulaire de Droit, député, Président du Conseil général de Divo.

Il est utile de rappeler ici, que la Commission nationale préparatoire du Cinquantenaire de l'Indépendance de la Côte d'Ivoire est présidée par le Professeur Kipré Pierre Aimé, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Côte d'Ivoire.